

Avocat en droit civil?

Par **microos**, le **22/07/2012** à **16:54**

peux t'on devenir avocat en droit civile ci on fait uniquement des études en droit civile? Ou c'est orienter ver d'autres métier?
µCar j'ai envie de devenir avocat.

Par **IBen**, le **22/07/2012** à **21:08**

Bonsoir,

Déjà je pense qu'un avocat se doit de manier un peu mieux le Bescherelle que ça.

Après, oui tu peux faire des études en droit civil et te spécialiser dans l'une des branches de ce droit tel que le droit de la famille, des personnes, des biens, des contrats...

Par **marianne76**, le **07/08/2012** à **11:02**

Bonjour,

1er point je rejoins Iben apprenez à écrire correctement c'est déjà la base.

2ème point avant d'être avocat vous devez faire des études de droit où vous ne ferez pas que du droit civil du moins dans les 1ères années. Vous étudierez le droit dans son ensemble. Ce n'est qu'en master qu'on peut se spécialiser vraiment.

3ème point L'examen d'entrée au CRPA comporte diverses épreuves sur différentes matières et pas seulement le droit civil.

4ème point sauf dans les grands cabinets spécialisés notamment parisiens qui peuvent effectivement sectoriser, les autres cabinets font de tout, certes chaque avocat peut avoir sa spécialité mais il peut faire aussi autre chose. Moi par exemple qui suis civiliste je récupérais tous les dossiers civils, mais aussi je faisais du droit du travail et tout ce qui relevait de l'instance. En revanche j'avais d'autres confrères qui traitaient le commercial et le pénal. Il faut aussi compter avec les aides juridictionnelles qui vous permettent d'avoir de la clientèle (quand on débute ce n'est pas mal) et là vous aurez de tout et pas question de dire, non ce dossier je n'en veux pas. Donc en résumé apprenez à être polyvalent.

Par **Camille**, le **07/08/2012** à **13:47**

Bonjour,
[citation]Donc en résumé apprenez à être polyvalent.[/citation]
Bien d'accord avec cette formule.

Je dirais même que c'est probablement une des difficultés et une des particularités des études de droit (encore que, pour les études dites "scientifiques", j'ai ma petite idée...).

Certes, à un moment donné, il faut évidemment se spécialiser.
Mais celui ou celle qui n'aurait pas une base suffisamment large dans les autres domaines (ou dans d'autres domaines proches) aura beaucoup de mal à s'en sortir, pas forcément en cours d'études d'ailleurs, mais après.

Ce que j'appelle le "*spécialiste-fonction de Dirac*", c'est-à-dire, en adaptant la définition de cette belle fonction physico-mathématique, sous la forme "*personne infiniment compétente dans son domaine de prédilection et parfaitement nulle dans tous les autres domaines*", ça peut (peut-être) marcher pour un scientifique (et encore !), mais en droit, ça ne peut pas marcher, sauf cas vraiment très particuliers.

Du fait qu'il est rare qu'un domaine du droit ne soit pas imbriqué dans beaucoup d'autres.

En droit, il faut être spécialiste d'un (ou deux) domaines et "polyvalent" dans (presque) tous les autres.

Bon, bon, d'accord, si on veut se spécialiser en droit criminel, on n'est pas obligé de connaître le code de la légion d'honneur et de la médaille militaire par coeur, ni celui des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre...

Quoique... [smile25]

Par **marianne76**, le **07/08/2012 à 14:45**

[citation]En droit, il faut être spécialiste d'un (ou deux) domaines et "polyvalent" dans (presque) tous les autres.[/citation]
Tout est dit [smile3]